



Contentia et huissier amiable

Par **BUGGY2**, le **20/04/2012** à **18:17**

Bonjour,
Bonjour,

j'ai deux dossiers chez un huissier un pour cofinoga injonction de payer en cours de jugement et un pour la Banque accord qui a transmis mon dossier a une societe de recouvrement qui a son tour a envoye le dossier au meme huissier ci dessus

j'ai pris en decembre le fait de faire des virements globaux mensuel de 220 euros je ne sais pas comment l'huissier fait l'eclatement des sommes

en mars je n'ai pas pu verser grosse facture GDF il me telephone ce jour en me menacant de verser 440 euros avant vendredi sinon lundi il vient faire une saisie, intox ou pression du cabinet de recouvrement il n'a pas de titre executoire je pense qu'il aurait deja saisie mon compte

je lui ai dit que j'allais faire deux virements un pour le premier dossier et un autre pour le second c'est certainement cela qu'il a réagit car je ne sais comment l'eclatement est fait pour lui les 220 euros ca correspond a la quotité saisissable

je fais le maximum

qu'en pensez vous faut il faire un virement global ou deux virements bleuf il

il agit certainement en recouvrement amiable

Par **Marion2**, le **20/04/2012 à 19:24**

Vous avez eu tort de payer Contentia....

Lisez donc sur ce forum tout ce qui concerne les sociétés de recouvrement...

Cdt

Par **KAT123**, le **26/06/2013 à 21:12**

[fluo]bonjour[/fluo]

JE VOULAIS SAVOIR SI CONTENTIA POUVAIT ME RECLAMER UNE DETTE DE 3ANS
ACHAT 3 SUISSES ILS M ARCELENT SANS CESSE AU TELEPHONE ET MENACE DE
METTRE MON DOSSIER AU DEPARTEMENT JURIDIQUE.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Marion3**, le **27/06/2013 à 16:01**

Bonjour KAT123,

Un minimum de correction est demandé sur ce forum (bonjour, merci...)

Cdt

Par **jibi7**, le **27/06/2013 à 16:32**

Bonjour KAT...

Vous avez sur le forum legavox une quantité d'avis et conseils concernant Contentia (il suffit de taper Servais, Contentia ou intrum justicia..

Bon courage

et moi je vous dis cordialement , n'étant pas commandant ..

ps bjr, cdt lol sltc'est bon pour les sms pas pour un site ou le tout venant n'est parfois pas de la génération qui sait traduire et ecrire des sms..

tant qu'à donner des leçons de politesse, montrons le bon exemple!